CENTRE MUTUALISTE DE
KERPAPE
REEDUCATION
ET READAPTATION
FONCTIONNELLES

L'EQUIPE MOBILE DE MEDECINE PHYSIQUE ET DE READAPTATION TERRITOIRE DE SANTE N°3

Une équipe pluridisciplinaire

- 1 Médecin de M.P.R.
- 1 Responsable Adminsitratif
- 1 Assistant de Service Social
- 2 Ergothérapeutes
- 1 Psychologue
- 1 Secrétaire

Objectif

Sur le Territoire de Santé n°3

- ► conseiller et soutenir les équipes soignantes des établissements de santé et du domicile en terme d'évaluation des situations de handicap (diagnostic MPR, soins, droits, orientation...)
- ► améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap dans leur environnement socio-familial et professionnel

vyv3
Bretagne
MUTUALITÉ FRANÇAISE

Qui est concerné ?

- La personne de 18 à 75 ans, en situation de handicap moteur et/ou neuropsychologique, domiciliée sur le Territoire de Santé n°3 et relevant de la MPR : atteintes médullaires, lésions cérébrales, atteintes neurologiques diverses, pathologies cardiaques et vasculaires, atteintes rachidiennes et autres atteintes ostéo-myo-articulaires, amputés, brûlés, respiratoires... autres pathologies entraînant des difficultés fonctionnelles

A la demande de qui ?

- Du médecin traitant
- Du médecin de court séjour ou de soins de suite et réadaptation
- Des réseaux de santé du Territoire

avec l'accord préalable de la personne

Pour quelles prestations ?

- Bilan médical spécialisé
- Aide à l'accès aux soins primaires (dentaires, gynécologiques, ophtalmologiques...) et orientation vers des soins spécialisés en lien avec la situation de handicap
- Conseil sur l'autonomie, bilan fonctionnel, préconisations en aides techniques...
- Aide à la décision sur le maintien à domicile
- Bilan psycho-social
- Etude des droits et aide à la constitution des dossiers liés à la situation de handicap
- Mise en relation avec les services de proximité
- Evaluation de l'incidence des troubles cognitifs dans la vie quotidienne
- Soutien à la personne et aux aidants familiaux
- Conseil en reprise d'activité physique
- Equipe ressource pour les professionnels de santé

avis pluridisciplinaire restitué à la personne et au prescripteur de l'intervention de l'équipe mobile

Un travail en relation permanente avec

- Les établissements de santé du Territoire n°3
- L' HAD
- La MDA 56 et la MDPH 29
- Les associations de personnes handicapées
- Les Services de soins à domicile
- Les services sociaux
- ALCAT 56
- SAMSAH 56
- Les opérateurs d'insertion sociale et professionnelle

Engagement de l'Equipe Mobile de MPR

- A vous contacter dans les 72 heures après réception de la demande complète

Dans un souci d'améliorer la qualité de la prise en charge et de l'organisation du réseau, il pourra vous être demandé de répondre à un questionnaire de satisfaction dont l'anonymat sera garanti.
Ce questionnaire sera présenté en cours de prise en charge et/ou après la fin de votre suivi avec l'équipe mobile de MPR, lors d'une enquête téléphonique ou par courrier, ceci afin de connaître votre opinion sur cette nouvelle forme d'intervention.
D'avance merci car vos réponses nous permettront de réajuster au mieux notre activité.

Composition de l'Equipe Mobile de MPR

Docteur Alain JACQUOT	- Médecin MPR
Madame Servane MARIVAIN	- Responsable Administrative
Madame Alexandra LEWENKRON	- Assistante de Service Social
Madame Caroline DUCASSE	- Ergothérapeute
Madame Marion QUEINNEC	- Ergothérapeute
Madame Virginie ROUSSENNAC	- Psychologue
Madame Céline ROBIN	- Secrétaire

Comment nous contacter

Demande d'intervention à adresser au :

Médecin de l'Equipe Mobile de M.P.R.
Docteur Alain JACQUOT
C.M.R.R.F. de Kerpape
B.P. 78 56275 PLOEMEUR cedex

Permanence téléphonique

mardi et vendredi de 13h30 à 17h00
mercredi de 8h30 - 12h30 et de 13h30 à 16h00
jeudi de 8h30 - 12h30 et de 13h30 à 17h00

Tél. 02 97 82 61 12 Fax. 02 97 82 61 80
Email. kerpape.secretariat-emmpr@vyv3.fr

Responsable Administrative
Madame Servane MARIVAIN
Tél. 02 97 82 61 12

La prise en charge s'effectuera dans le respect de la Loi du 4 mars 2002 relative aux droits du malade et à la qualité de la prise en charge

Plaquette téléchargeable sur le site : www.kerpape.mutualite56.fr